



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 Novembre 2021

### ORDRE DU JOUR :

- 1 - Appel des adhérents, vérification des pouvoirs, fixation du quorum
- 2 - Approbation du compte rendu de la précédente Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2020
- 3 - Compte rendu moral du Président
- 4 - Approbation du compte-rendu moral - vote
- 5 - Rapport des vérificateurs aux comptes
- 6 - Compte rendu financier saison 2020/2021 - vote
- 7 - Proposition du budget prévisionnel 2021/2022 - vote
- 8 - Renouvellement du bureau, présentation des candidats - vote
- 9 - Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2020/2021
- 10 - Compte rendu sportif
- 11 - Modification du règlement intérieur - vote  
\* Accueil d'adhérents en second club → Les ATSMV n'acceptent pas d'adhésion en second club, mais autorisent l'accès des "visiteurs" licenciés FFTir (tarif à définir)
- 12 - Questions écrites
- 13 - Questions diverses
- 14 - Choix de la date et du lieu de la prochaine assemblée générale 2022



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## **1 - APPEL DES ADHERENTS, VERIFICATION DES POUVOIRS, FIXATION DU QUORUM**

A la date de l'Assemblée Générale, les ATSMV comptent 76 adhérents.

Les personnes ayant le droit de vote (soit plus de 6 mois d'adhésion) sont au nombre de 44.

Le quorum est de 25 % soit 11 votants.

15 Adhérents sont présents physiquement et 17 procurations ont été envoyées : 32 votants sont présents ou représentés.

Le Président remercie l'assemblée de sa présence et précise qu'avec **72% de personnes présentes ou représentées, le quorum étant largement atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est valablement autorisée à délibérer.**

## **2 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2020**

Le Président rappelle que, comme les années précédentes, le compte-rendu a été mis en ligne dans l'espace réservé aux adhérents du site web du club.

Olivier CATOIRE demande le vote pour l'approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2020.

*Vote contre : aucun*

*Abstention : aucune*

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

## **3 - COMPTE-RENDU MORAL DU PRESIDENT**

"Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici, aujourd'hui.

Cela démontre votre intérêt pour le club et ses activités.

### **1. Nos chers disparus :**

Traditionnellement, je veux parler de nos chers disparus.

Cette année, nous déplorons la disparition d'Arthur Soumoundjian, pilier du club depuis de nombreuses années, lorsque notre club était encore le CTS Noisy.

Pour sa mémoire, et pour celle de sa famille et en la mémoire de ceux que nos familles ont perdu, je propose de les saluer dignement, et sportivement, non par une minute de silence, mais par une salve d'applaudissement commémorative.

### **2. Encore des remerciements**

Je remercie ainsi chacun de vous Membres du comité directeur, et adhérents

- pour votre engagement
- pour l'aide à la mise en place,
- et d'une façon générale pour la participation de chacun à la vie du club.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

J'insiste pour saluer spécialement celles et ceux qui dépensent du temps et de l'énergie dans leur engagement auprès des ATSMV, et je salue spécifiquement Bérengère, Pascal, Fabrice, Norbert, Florent, Guillaume, et tous les autres

ATSMV = AMIS tireurs sportifs de Marne la vallée.

Les valeurs des ATSMV sont dans sa charte :

- Convivialité - Bonne humeur
- Entraide Partage– Participation collective
- Bienveillance

J'y reviendrai plus tard

### 3. À propos de la pandémie

La reprise est là, et, bien que nous ne connaissions pas ce qui adviendra dans un avenir proche, nous nous conformons aux règles sanitaires en vigueur.

La passe sanitaire et les gestes barrières restent de mise.

Pour information, la FFTir autorise de quitter le masque sur le pas de tir.

### 4. Les effectifs du club

76 adhérents à jour de leur cotisation dont

- 16 jeunes
- 60 Adultes

Soit

- 49 renouvellements
- 23 non renouvelés
- 27 nouveaux venus dont :
  - 9 jeunes
  - 18 adultes

Quoiqu'on en dise, je ne désespère pas passer le cap des 100 adhérents.

J'ai promis le champagne lorsque cela arrivera, vous savez ce qui vous reste à faire : parrainez, parrainez, parrainez ...

### 5. Nouvelle ciblerie

Je salue la participation de l'équipe qui a mis en place, l'an dernier, la nouvelle ciblerie. Un grand merci particulier à Norbert (malheureusement absent aujourd'hui) pour avoir fabriqué les 10 premiers porte-cibles, et avoir réagi si rapidement pour en ajouter 5 de plus.

Après quelques aménagements (portes cibles, projecteurs), vous pouvez désormais bénéficier d'une installation esthétique et sûre.

Merci à Norbert pour la réalisation de porte-cibles solides.

Cela ne vaut pas un vrai stand en dur, mais on n'est jamais à l'abri d'une bonne surprise ; j'y reviendrai plus tard, à la fin de ce rapport moral.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atismv.com>

E-mail : [contact@atismv.com](mailto:contact@atismv.com)

## 6. Obtention des licences

Les nouvelles procédures imposées par le FFTir ont un peu chamboulé nos habitudes.

Désormais :

- Le certificat médical est requis pour procéder à la réinscription
- La FFTir demande aux présidents de clubs de fournir la liste des détenteurs d'avis préalables n'ayant pas renouvelé leur adhésion, afin de procéder AUTOMATIQUEMENT à la demande de dessaisissement.
- En d'autres termes : pas de ré-adhésion = perte des détentions = dessaisissements.

Problème de la validité des licences vs Pref/armurerie :

- Une mésentente entre les instances conduit à une situation illogique :
- La validation des licences par le médecin n'est plus requise par la FFTir, mais
- Elle reste exigée par les préfetures et les courtiers tant que le décret de modification n'est pas entériné.
- En conséquence, si vous pouvez faire signer votre licence par votre médecin, faites-le.

## 7. Carnets de tir / Cible blanche

Les adhérents qui désirent accéder aux armes à feu du club, en dépôt à Quincy vont pouvoir le faire plus rapidement, mais moins facilement.

En effet, nous avons décidé de considérer un carnet de location (plein) comme gage d'assiduité et de pratique minimum pour accéder au carnet de tir.

Cela restera sur avis du comité directeur pour garantir que l'accès aux armes à feu et au stand de Quincy soit accordé à des tireurs sérieux et respectueux des règles de sécurité.

En contrepartie, l'obtention du carnet de tir sera assortie du passage de la cible blanche, qui est le niveau minimum requis pour le premier grade en école de tir.

Les questionnaires et description détaillée épreuves est ou sera mis en ligne sur notre site afin que chacun d'entre vous qui désire obtenir le graal du tireur à feu puisse le faire sans surprise.

## 8. Tirs contrôlés

Rappel de la procédure

L'obtention des avis préalables est faite sous la responsabilité directe du président.

Nous avons décidé de renforcer le contrôle de l'assiduité au-delà des exigences légales, qui ne demandent qu'un tir contrôlé par an.

Notre règlement intérieur exige 3 tirs contrôlés par année

Les tirs peuvent être faits sur d'autres stands

LE CDTir77 a demandé aux autres clubs de la région de jouer le jeu et de valider les tirs contrôlés ; conformément au décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013 et aux circulaires fédérales.

Cependant, les autres départements n'ont peut-être pas mis en place les mêmes recommandations, et il est possible que nos tireurs se voient notifier un refus de validation d'un tir contrôlé.

Pour les renouvellements de détention, je rappelle que la législation impose que la demande soit faite, au plus tard 3 mois avant l'expiration de l'autorisation de détention.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

D'une façon générale, je contrôle ces échéances sur ITAC et préviens les personnes concernées, à titre préventif, mais, je laisse à chacun la gestion de leurs demandes.

Notez que le délai de traitement des données par les préfectures est parfois très long, et, bien que le récépissé de la demande fasse foi, nous nous trouvons parfois dans des situations délicates en matière d'autorisation de détention. Ces problèmes sont à traiter au cas par cas.

## Sanctions

Le carnet de tir valide le respect, par son détenteur des règles de sécurité sur le pas de tir.

A ce propos ...

Je voudrais faire un aparté pour parler d'une décision de sanction que le comité directeur a dû prendre en juin dernier.

Pour rappel :

Cet adhérent a échoué lors d'un tir contrôlé.

Afin d'aider cet adhérent à obtenir ses détentions, nous avons mis en place un protocole, impliquant l'ensemble du comité directeur, pour accompagner cet adhérent dans sa formation au respect des règles de sécurité.

L'adhérent a implicitement refusé de se plier à ce protocole.

Néanmoins, nous avons persévéré dans la formation de cet adhérent et il a finalement obtenu son carnet de tir (Merci Norbert !), et je lui ai accordé son avis préalable afin qu'il puisse entamer son parcours du combattant pour obtenir des détentions.

Au passage, je trouve incongru le fait qu'il ait acheté des armes de catégorie B avant d'obtenir son autorisation de détention.

Quelques temps après, l'adhérent a ostensiblement fait une entrave aux 3 règles de sécurité, aggravant son cas en refusant d'obtempérer, et jugeant opportun de mentionner qu'il visait volontairement son interlocuteur (moi en l'occurrence).

Ne voulant pas être juge et partie, j'ai remis entre les mains du comité directeur le sort de cet adhérent.

La sanction a été l'exclusion du club (sans black listage auprès de la FFTir).

En tant qu'adhérent, j'avais le devoir de reprendre ce tireur sur le respect des règles de sécurité.

En tant que président, je ne pouvais admettre qu'un ATSMV : Ami Tireur Sportif de Marne la Vallée devienne ATSMV Acteur Trouvant la Sécurité Mal Venue.

## Contestation

Sur ce point, d'autres ATSMV (Amis Tireurs Sportifs de Marne la Vallée) ont contesté cette décision collégiale, au prétexte que d'autres tireurs avaient enfreint des règles de sécurité lors de tirs contrôlés, sans subir le même sort.

J'ai entendu cette contestation.

Je superviserai personnellement le prochain tir contrôlé des personnes en question, et il ne sera jamais question de faire passer le copinage avant la sécurité sur le pas de tir (ce que sous-entendaient les contestataires).



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

En ce qui me concerne, sur les 5 derniers tirs contrôlés que j'ai supervisés, j'ai refusé la validation à 2 tireurs, et, si je ne suis pas le seul à valider ces contrôles, je garde toute ma confiance aux autres animateurs du club pour valider (ou pas) ces séances en leur âme et conscience.

Confondant la faute et l'erreur, un contestataire a eu un comportement étonnant :

Sans avoir été confronté à la situation (ni acteur, ni témoin),

Il a menacé de trainer le club en justice, de faire appel à des avocats,

Il a pris contact avec d'autres adhérents ATSMV pour envisager de faire tomber le comité directeur et prendre le contrôle du club.

À cet effet, je tiens à sa disposition les statuts de notre association (qui sont en ligne sur notre site [Atsmv.com](http://Atsmv.com) – Espace adhérent).

Notamment, et pour rappel :

1. L'assemblée doit être convoquée spécialement à la demande du tiers des membres au moins
2. Les 2/3 des membres doivent être présents ou représentés.
3. La révocation du comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs et nuls.

En tant qu'adhérent et ami, je regarde ce comportement avec tolérance et ouverture d'esprit.

En tant que président, je regrette que d'ATSMV : Ami Tireur Sportif de Marne la Vallée, il passe à ATSMV : Adhérent Tenant Sciemment la Mauvaise Voie.

En tant qu'adhérent et président, je déplore ce climat délétère et ces velléités de conquérir le pouvoir pour des mauvaises raisons.

Tant que je serai digne de votre confiance, à la tête de notre club, il ne sera jamais question de mettre en avant un esprit de conquête pour satisfaire nos égos, et je m'opposerai à tous ceux qui voudront se prévaloir d'un rôle actif pour agir sur autre chose que les valeurs que nous portons : Amitiés, Sportivité, Bienveillance, Convivialité, etc. etc...

Nous serons toujours ouverts et accueillants mais je reste vigilant envers les ATSMV : je veux parler des Adhérents Tentés pour Suivre de Mauvaises Valeurs.

Si certains d'entre vous, après y avoir contribué, veulent détruire les valeurs d'un club que nous avons mis plusieurs années à construire, depuis 2008 (voire avant si on parle du CTS Noisy), sachez qu'il vous sera plus facile, et moins violent, de créer un nouveau club, ou migrer vers un ailleurs, qui sera à votre image, avec vos valeurs, même si elles sont basées sur des ambitions prétentieuses et des égos démesurés.

Je ferme cette parenthèse, et ...

... J'en reviens à l'usage du carnet de tir

## **9. Contrôle assiduité - Avis préalables**

Le carnet de tir reste, pour nous, le seul moyen de contrôler l'assiduité des tireurs.

Certains de nos adhérents tirent librement dans d'autres clubs de la région

Nouveau protocole (Carnet de Location)

Double usage.

Assiduité - Obtention Carnet de tir.

Contrôle de l'accès aux armes à Quincy.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atmv.com](mailto:contact@atmv.com)

## 10. Quincy

Les relations avec Quincy sont bonnes et nous communiquons facilement avec les gestionnaires de la STQV.

Je rappelle que nous sommes liés par une convention qui repose sur un respect mutuel, et j'engage chacun à représenter dignement les ATSMV.

J'ai été déçu par certains retours que j'ai eu sur le comportement « consumériste exigeant » de certains vis-à-vis du personnel dévoué à ce club, mais je crois savoir que cette situation n'a pas perduré.

J'encourage chacun à faire preuve de retenue et de savoir-vivre auprès des personnels et tireurs de Quincy. Nous devons y être exemplaires.

### Armes à Quincy

Nos armes en dépôt à Quincy sont mises à la disposition de nos adhérents munis d'un carnet de tir possédant au moins un tampon de validation (des ATSMV).

Pascal nous parlera plus tard des armes, mais il s'avère que trop souvent les utilisateurs négligent l'entretien minimal du matériel.

Nous envisageons de mettre en place un système de contrôle dont il vous parlera.

### Porte-cibles

Il semblerait que les porte-cibles mis en place à Quincy au nom des ATSMV soient utilisés par certains tireurs indécents (pas seulement des ATSMV), soucieux de les vaporiser avec des armes à gros calibres (12 mm, etc. etc.).

Nous allons mettre en place la fourniture de porte-cibles nominatifs.

Nous en reparlerons également plus tard lors de cette réunion.

## 11. Résultats sportifs

Cette année débute, après une longue inactivité.

Florent nous en parlera tout à l'heure (ça devrait aller très vite en ce qui concerne les compétitions de l'année dernière)

J'en profite pour remercier Florent, et l'encourager à garder le flambeau en tant que référent compétitions du club.

La saison a débuté avec la coupe de Seine-et-Marne dont 9 participants membres des ATSMV, c'est encourageant.

Nous enchaînerons avec le départemental 10m, puis le championnat départemental des clubs.

Pour ma part, j'ai pris quelques initiatives au sein du Comité départemental et j'ai été nommé webmaster, responsable, entre autres, de l'organisation de la communication autour des épreuves sportives (coupe 77 notamment).

Je gage que ces nouvelles attributions nous permettront d'être bien au fait des informations relatives aux compétitions.

Depuis hier, je suis également membre du comité directeur de la Ligue.

## 12. Nouveaux Stands (au pluriel)

Brie Comte Robert : CTBCR

Nouveau Stand ouvert depuis quelques semaines.

Il s'agit d'un stand privé :

- CTBCR (.fr)
- Le plus grand stand indoor de France
- 15 postes 25m tous calibres.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atismv.com>

E-mail : [contact@atismv.com](mailto:contact@atismv.com)

Emerainville : Club de tir municipal

La Mairie a entamé les recherches de subventions pour construire le stand au stade D.Rocheteau.

Un article est paru à ce sujet dans un magazine municipal (le lien sportif N° 24)

L'article est en lien sur notre page d'accueil.

De notre côté, nous avons sollicité une subvention de la part de la ligue.

Le projet approche les 300 K€

- La mairie engage 50 K€
- La ligue 80 K€ (25 % environ)
- Restent à trouver 170 K€ auprès de
  - Communauté de commune
  - Département
  - Région
  - ANS
  - Des dons personnels (Je rappelle qu'en tant qu'association déclarée d'utilité publique, vos dons sont dé-fiscalisables à hauteur de 66%)

### 13. Pour conclure

Voilà, je pense avoir fait le tour des points marquants de la saison dernière, mais nous pourrions en discuter lors des questions diverses, en fin de réunion.

Je vous remercie pour votre attention."

### 4 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU MORAL - VOTE

*Vote contre : aucun*

*Abstention : aucune*

**Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.**





# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## 5 - RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Pascal Sebert remercie Jean-Pierre Busson, pour sa tenue exemplaire des comptes de l'association.

### AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A T S M V – F.F.Tir n°1077922

*Siège sociale: mairie d'Emerainville, 16 place de l'Europe 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2*

*Adresse Postale: Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville*

Noisy-le-Grand le 21/11/ 2021

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

Dimanche 21 novembre 2021

#### RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

pour l'exercice 2020-2021

*En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mission, pour ce qui concerne la vérification des comptes et écritures comptables des ATSMV, pour la saison 2020/2021.*

*Le compte de gestion s'établit ainsi:*

RECETTES : **12000,35 €**

DEPENSES : **12344,37€**

**RESULTATS : perte de 344,02 €**

*Nous avons procédé à la vérification des écritures que nous certifions sincères et véritables, et en accord avec les différentes pièces et relevés bancaires présentés.*

*Nous vous invitons donc à donner quitus à votre trésorier, à le remercier, et le féliciter pour la tenue correcte de sa comptabilité.*

**Pascal SEBERT**

**7 place de la gare  
77680 Roissy-en-Brie**

**Adrien MERIEUX**

**21, rue Pierre Curie  
93160 Noisy-le-Grand**



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## 6 - COMPTE-RENDU FINANCIER SAISON 2020/2021 - VOTE

Jean-Pierre Busson, trésorier, expose le rapport financier.

Etat des comptes arrêtés au 31/08/2021 :

Solde disponible sur Compte Bancaire : 4323,71 €  
Solde disponible sur Livret : 4981,99 €  
Solde disponible en Caisse Principale : 381,41 €

Total des disponibilités : 9687,11€

<b>BUDGET 2020-2021</b>		
<b>Intitulé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Plombs, cibles, accessoires de tir	1102	931
Locations		288
Achats matériel divers	1326	
Dotation		355
Réparations, Entretien des armes		
Licences	5660	7929
Achats de Vêtements		100
Achats d'armes	2745	1300
Subvention		
Subvention de la ville		
Fournitures de bureau	327	
Frais postaux	20	
Frais bancaires	120	53
Téléphone		
Internet	196	
Cotisations Ligue et Département	332	
Engagements CC et CDF		
Réception club	157	
Frais ou recettes divers	358	530
Dons		514
Achats sur dotation		
<b>TOTAL</b>	<b>12343</b>	<b>12000</b>

**Pour cette saison, nous enregistrons un résultat négatif de 343 euros.**



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

Le Président propose de passer au vote d'approbation du rapport financier :

*Vote contre : aucun*

*Abstention : aucune*

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

## **7 - PROPOSITION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022 - VOTE**

BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022		
Intitulé	Dépenses	Recettes
Plombs, cibles, accessoires de tir,	500	600
Locations		300
Achats matériel divers	1 000	
Dotation de la Ligue Régionale		300
Entretien, réparations armes		
Munitions 22LR CCI	300	300
Licences	6 500	8 500
Vêtements	400	400
Achats d'armes	1 200	
Subvention		500
Subvention de la ville		500
Fournitures de bureau	400	
Frais postaux	100	
Frais bancaires	150	
Téléphone		
Internet	200	
Cotisations Ligue & Département	350	
Engagements CC/champ.	200	200
Réception club	120	
Frais / recettes divers	400	420
Dons		
Achats sur dotation	500	300
<b>TOTAL</b>	<b>12 320</b>	<b>12 320</b>

Florent Hédin précise les ATSMV ont payé la première inscription des jeunes aux compétitions. Pascal Mangeard rajoute que le premier droit de passage à Quincy (3€) a été offert à chaque adhérent lors des initiations à la carabine 22LR à 50m.

Olivier nous informe qu'il existe toujours des dépenses imprévues, notamment des armes, comme la carabine rachetée au club de Bannost, ainsi qu'un pistolet il y a un mois. Achats nécessaires au vu du nombre d'adhérents.

Olivier Catoire tient à remercier Florent pour le don de 500€ qu'il a fait au club.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.at-smv.com>

E-mail : [contact@at-smv.com](mailto:contact@at-smv.com)

## **Approbation du budget prévisionnel :**

Il est procédé au vote :

14. *Vote contre : aucun*

*Abstention : aucune*

**Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.**

## **8 - RENOUELEMENT DU BUREAU, PRESENTATION DES CANDIDATS - VOTE**

Claude Lecœur n'ayant pas renouvelé son adhésion, un poste est à pourvoir au sein du Comité Directeur.

3 personnes se sont présentées : Adrien Mérieux, Nicolas François et Patrick Dalat, ce dernier ne pouvant pas prétendre à intégrer le comité directeur, n'ayant pas renouvelé sa licence.

Les votes se font à bulletins secrets. Les résultats sont communiqués par les assesseurs (Pascal Sebert et Smail Lattari) :

0 bulletins nuls

7 votes pour Nicolas François

25 votes pour Adrien Mérieux

**Adrien Mérieux intègre le Comité Directeur.**

## **9 - DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2021/2022**

Olivier demande à l'Assemblée qui se porte candidat pour devenir vérificateur aux comptes l'année prochaine. Pascal Sebert et Smail Lattari se portent volontaires.

Les candidatures sont mises au vote : *Vote contre : aucun*

*Abstention : aucune*

**Les candidatures sont adoptées à l'unanimité.**



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## 10 - COMPTE-RENDU SPORTIF

Le rapport est présenté par Florent Hédin.

A cause de la crise sanitaire, la saison sportive 2020/2021 a été très courte. Seul le 1<sup>er</sup> tour de la coupe de Seine-et-Marne a pu être concouru. 9 adhérents des ATSMV y ont participé.

Florent les remercie d'avoir représenté notre club.

Il n'y a pas de vote pour le rapport sportif.

## 11 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Accueil d'adhérents en second club.

Olivier explique à l'assemblée que notre club ne peut proposer aux licenciés FFTir que des disciplines à air comprimé 10m (pistolet et carabine). Nous n'avons aucune activité qu'un autre club ne possède pas.

Il n'y a donc aucun intérêt pour un licencié extérieur de venir s'inscrire aux ATSMV en second club.

Par contre, pour un visiteur licencié, qui voudrait venir tirer aux ATSMV, il est envisagé de demander un droit de passage, dont le montant sera défini en réunion de comité.

Il est procédé au vote :

15. *Vote contre : 1*

*Abstention : aucune*

**La modification du règlement intérieur est adoptée à la majorité.**

## 12 - QUESTIONS ECRITES

Ramon Cornand a fait parvenir 2 questions concernant un éventuel tarif deuxième club et le projet de stand municipal. Les réponses ont été données au cours de l'Assemblée Générale.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

## 13 - QUESTIONS DIVERSES

Pascal Mangeard tient à faire un point sur les armes de Quincy et leur entretien.

Le 357, qui n'est utilisé que par les tireurs des ATSMV, a été retrouvé très sale et avec une vis manquante (qui maintient la bande ventilée).

Il rappelle que lors de l'emprunt d'une arme, il faut :

- remplir le cahier d'emprunt des armes (nom, date, type de l'arme, remarques éventuelles)
- nettoyer l'arme sur le pas de tir, comme si c'était la sienne (canon, chambres, puits de chargeur)
- vérifier l'intégrité de l'arme
- n'utiliser que des 22 LR CCI (non grasses) dans le pistolet semi-automatique (sinon, encrassement excessif et problèmes lors de l'utilisation)
- ranger l'arme percutée (on ne laisse pas une arme avec le ressort bandé. Attention aussi à la façon de percuter à vide).

L'entretien a un coût pour le club. Nous proposons donc d'utiliser le carnet de location déjà existant pour les armes à air comprimé lors de l'emprunt des armes à feu à Quincy → 1 emprunt = 1 tampon sur le carnet.

Fabrice Duez revient sur la mise à disposition des porte-cibles à Quincy. Ceux présents au nom du club sont dans un mauvais état, utilisés pour un calibre non adéquat ou par des tireurs de Quincy.

Nous envisageons donc de vendre des porte-cibles aux adhérents, au tarif de 10€.



# AMIS TIREURS SPORTIFS DE MARNE LA VALLEE

A.T.S.M.V. - F.F.TIR N° 1077922

Siège social : Mairie d'Emerainville - 16, Place de l'Europe - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Adresse Postale : C/O Olivier Catoire, 29 rue du lapin vert, 77184 Emerainville

Site Internet : <http://www.atsmv.com>

E-mail : [contact@atsmv.com](mailto:contact@atsmv.com)

Olivier Catoire nous informe qu'il a mis en place un web service pour connaître la disponibilité des animateurs sur les créneaux d'ouverture.

Il rappelle qu'il est arrivé un dimanche matin où il était seul responsable pour installer les pas de tir et accueillir les adhérents, ainsi que 6 nouvelles personnes pour des initiations. Il remercie d'ailleurs ceux qui l'ont aidé pour la mise en place.

Important : il faut au moins 3 personnes pour assurer le bon fonctionnement des séances. En cas de nombre insuffisant de bénévoles, nous serons contraints d'annuler des sessions.

Plus tard, ce service informatique pourra être utilisé par les adhérents pour "réserver" des créneaux horaires.

## **14 - CHOIX DE LA DATE ET DU LIEU DE LA PROCHAINE AG**

La date de la prochaine AG est fixée au Dimanche 9 octobre 2022 à 14h, au gymnase Guy Drut.

Le Président clôt l'assemblée générale 2021, remercie tous les adhérents de leur participation et de leur action au sein des ATSMV et les convie au pot de l'amitié.